Le RISQUE INONDATION

Préalerte:

La phase de préalerte est enclenchée en cas de fortes précipitations en cours sur la commune de Luc-sur-Aude et/ou si l'Aude atteint 1 m à la station de Quillan ou si la Salz atteint 4 m à Cassaignes.

La commune devra réaliser la mobilisation de la cellule de crise municipale restreinte. L'information est transmise à la population.

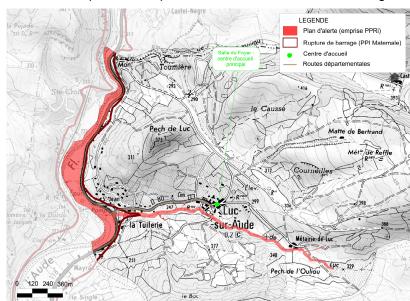
Déclenchement du plan d'alerte :

La phase d'alerte est enclenchée si l'Aude atteint 2m à la station de Quillan ou si la Salz atteint 6m à Cassaignes et/ ou le ruisseau de Luc met en charge le pont derrière la mairie.

L'ensemble de la Cellule de Crise Municipale est mobilisé. La mise en sécurité des personnes exposées est effectuée et l'ouverture du centre d'accueil est réalisée. Les routes inondées sont sécurisées et le suivi de l'évènement sur le terrain est renforcé.

Le RISQUE RUPTURE de BARRAGE

Le plan Rupture du barrage de Matemale est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage.



CENTRE D'ACCUEIL:

En cas d'avis d'évacuation. la municipalité vous invite à vous rendre à la salle du Foyer qui fera office de centre d'accueil principal.

Les **CONSIGNES** de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'oc-(Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou APRES explosion
- Monter dans les étages avec :
 - lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions:

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des Chauffer les locaux dès que possible. autorités

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- cupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être em-
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

- Aérer et désinfecter les pièces
- Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles,

 S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
 - Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
 - Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la

 - Faire l'inventaire des dommages.

Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours. il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

DÉBROUSSAILLEMENT:

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de mainteniren permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression

* la zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information contacterla DDTM au 0468103100

Les **CONSIGNES** de sécurité

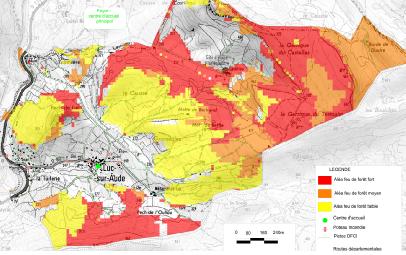
AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide



- A pied, rechercher un écran (rocher, mur)
- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

APRES

- Eteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces.

ETRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Les **CONSIGNES** de sécurité

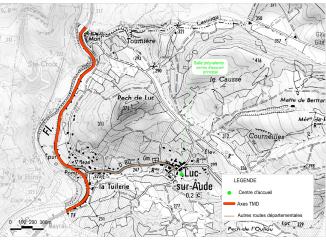
AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte (système de sonorisation communal) et les consignes de confinement.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moven de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer



L'alerte sera transmise par appels ciblés ou par le système de sonorisation communal (haut-parleurs mobiles).

APRES

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le